



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 18 OCTOBRE 2024





Procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2024

Bonsoir, mes chers collègues. C'est sympa ces petits Conseils matinaux comme cela. C'est un peu réduit, mais bon.

En tous les cas, merci d'être là et désolé d'avoir ce Conseil qui va être rapide. Bien sûr, on a le temps du débat, mais il n'y a qu'une délibération, on va donc essayer d'être rapide. Mais je pense que c'était important qu'on s'exprime sur ce sujet, que chacun ait son avis.

Et voyez, moi, je ne partage pas les méthodes médiocres de ceux qui, pour le coup, font de la politique à l'ancienne, qui nous envoie des trucs le 30 août, espérant qu'on ne va pas le voir et que, du coup, on ne prendra pas part ou qu'on ne débattrà pas. Ça, c'est la négation de l'engagement public. L'engagement public, c'est prendre des positions, s'engager et assumer des positions qu'on prend. Voilà. Vous avez compris que je parlais de la Métropole.

LE MAIRE : 23 membres sont présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Jacques GRUBER, Olivier BERTHET, Anne COVO, Jean-Claude TREMINTIN, Nicolas PORTEIX, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Virginie RECHAIN, Céline PEIGNÉ, Claire LOUVET, Christophe WARTEL, Sacha GAILLARD, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Xavier BRUNSCHVICG.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Capucine du SARTEL à Brigitte PINAULDT, de Françoise ASKINAZI à Nicolas PORTEIX, de Mireille GUEZENEC à Jean-Christophe PIERSON, d'Édith SAGROUN à Ségolène de LARMINAT, de Diane MICHOUDET à Nathalie MOUTON-VEILLÉ, de Nicolas PUJOL à Claire LOUVET, de François-Henri REYNAUD à Diane DOMAS, d'Arnaud BOSSER à Olivier BERTHET, de Pauline GEISMAR à Jacques GRUBER, d'Annie POTHIER à Éric BERDOATI, de Pierre CAZENEUVE à Pierre BOSCHE, d'Alain MONTET à Xavier BRUNSCHVICG.

Nous avons donc le quorum.

77/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LE MAIRE : Il nous faut quand même élire un secrétaire de séance.
Je vous propose, comme à l'accoutumée, notre collègue Sacha GAILLARD.

Pas d'objection ? Pas de votre contre ? Pas d'abstention ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Sacha GAILLARD.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2024

78/ AVIS SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ INSTAURANT UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M) DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AVEC UNE EXTENSION DES RESTRICTIONS AUX VÉHICULES CRIT'AIR 3 AU 1ER JANVIER 2025

LE MAIRE : Madame PINAULDT.

Brigitte PINAULDT : Je vous remercie, Monsieur le Maire. J'espère que j'irai jusqu'au bout, parce que je perds ma voix.

La Métropole du Grand Paris s'est engagée, en 2019, dans la mise en œuvre d'une zone à faibles émissions (ZFE) à l'intérieur du périmètre qui est formé par l'A 86 (A 86 exclue) pour répondre aux enjeux sanitaires et environnementaux liés à la qualité de l'air.

Donc, deux étapes ont été franchies, qui ont conduit à l'interdiction des véhicules Crit'Air 5 et plus, et des véhicules Crit'Air 4.

Il s'agit maintenant de prendre un arrêté qui instaure la ZFE pour les Crit'air 3 du lundi au vendredi de 8 h à 20 h pour les deux-roues, les voitures et les véhicules utilitaires légers, à l'exception des jours fériés ; et tous les jours de 8 h à 20 h pour les poids lourds, autobus et cars.

Il y aura également des dérogations qui pourront être délivrées pour les professionnels et les particuliers, pour des raisons économiques, sociales ou encore techniques. Effectivement, il y a le pass Crit'air qui est envisagé pour des personnes qui utilisent leur véhicule à titre particulier moins de 12 jours par an.

A l'échelle francilienne, la suppression du Crit'air 3 va impacter 426 000 véhicules particuliers, 49 000 véhicules utilitaires légers, 7 000 poids-lourds, 4 000 bus et cars¹ et 12% de deux-roues motorisés², pour le bénéfice de 5 000 habitants qui restent exposés à des concentrations de polluants de l'air qui dépassent la valeur limite réglementaire actuelle pour le dioxyde d'azote (NO₂).

À Saint-Cloud, cela devrait conduire au remplacement de :

- 13% du parc de véhicules particuliers, soit 1 719 véhicules,
- 16% du parc de véhicules utilitaires légers (VUL) soit 78 VUL,
- 27% du parc de poids-lourds (PL) soit 3 PL,
- 50% pour les Transports en Commun de Personnes (TCP), soit 1 véhicule,
- 21% des deux-roues motorisés, soit 2 véhicules RM.

Concernant le parc automobile municipal, cela conduira au remplacement de dix véhicules.

Ces mesures restrictives conduiront à un creusement des inégalités sociales qui opposera encore un peu plus ceux qui ont les moyens de suivre la technologie et ceux qui ne les ont pas, tout cela dans un contexte économique tendu.

Par ailleurs, le coût des véhicules propres reste encore prohibitif, malgré les aides de l'État ou la MGP, en particulier pour les artisans qui sont souvent équipés de véhicules diesel.

Enfin, il faut rappeler que si les Clodoaldiens bénéficient d'une desserte en transports en commun performante, il n'en est pas toujours de même pour les habitants de la périphérie périurbaine qui doivent se déplacer vers la métropole pour aller travailler.

Il nous est ainsi demandé aujourd'hui :

- **d'émettre un avis défavorable** à la mise en place de la zone à faibles émissions mobilité avec une extension des restrictions aux véhicules Crit'air 3 au 1^{er} janvier 2025.

¹ Au 1^{er} janvier 2023

² En juin 2022



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2024

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame PINAULDT, pour cet effort de voix, compte tenu de la réalité de vos cordes vocales. Merci beaucoup, nous avons été parfaitement informés.
Y a-t-il des demandes de parole ?
Monsieur BOSCHE.

Pierre BOSCHE : Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes tout à fait favorables à la délibération qui va être, je pense, adoptée ici. En effet, personne ici, je pense, ne peut être en désaccord avec l'objectif de réduire la pollution en Ile-de-France ; on est tous d'accord avec cela. Par contre, la manière dont on s'y prend est juste aberrante. Il faut revenir aux sources de Crit'air inventées par l'inénarrable Ségolène ROYAL, où la vignette Crit'air est uniquement fonction sur l'année de production du véhicule. C'est-à-dire qu'un véhicule peu polluant de 15 ans d'âge va être interdit, quand demeure un véhicule acheté cette année qui consomme 25 l aux 100 va être autorisé ; et autorisé à perpétuité, puisque la vignette, une fois qu'elle est acquise, a une validité indéfinie. Donc on a un système qui est déjà ici dans sa construction. D'autre part, on sait tous qu'un véhicule ancien entretenu et qui passe les contrôles techniques, qui en plus ont été considérablement renforcés sur les mesures anti-pollution, on a intérêt d'un point de vue environnemental à l'user jusqu'à la corde plutôt que de le jeter et de racheter un véhicule dont la charge de CO2 n'a pas encore été libérée dans l'air. Donc l'objectif est noble, la manière dont on s'y prend est tout simplement aberrante.

En plus, avec ma casquette de commerçant et de co-président d'une confédération de commerçants, ça va créer des problèmes insurmontables pour notamment les petits commerces, les employés du petit commerce et les clients du petit commerce. Donc on va repousser en périphérie des villes et des grandes villes, pour aller finalement faire les courses dans la grande distribution, en dehors de l'A86. Et ça va encore plus faire dépérir les centres-villes historiques.

Donc pour toutes ces raisons, on pense qu'effectivement c'est une mesure qui est bien-pensante mais extrêmement mal pensée.

LE MAIRE : Je ne peux pas dire autre chose que je partage votre avis.

Monsieur BRUNSCHVICG, peut-être, non ? Non.

Monsieur MAYCHMAZ.

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, mais mon intervention est plus sur les chiffres, en fait.

Tout d'abord, je regrette que le délai soit un peu trop court à mon humble avis, parce que la Métropole a fait une concertation avec quand même 1 500 contributions, cette concertation a été clôturée le 14 octobre. On n'a pas encore le retour de ces 1 500 contributions, je trouve cela un petit peu dommage. Après, je trouve que le rapport de délibération comporte un certain nombre de silences.

Par exemple, sur le parc des véhicules immatriculés pour les particuliers, vous dites 13% de voitures particulières Crit'air 3 en 2023, mais vous oubliez de dire que c'est 22 % en moyenne dans la ZFE. Donc, ça veut dire qu'au regard de cette mesure, Saint-Cloud est en position plus favorable qu'ailleurs.

Pour ce qui concerne les 2 roues motorisés, vous citez le chiffre de 21%, mais, en fait, ce chiffre date de 2018. Donc, dans la même liste, vous mettez des chiffres de 2023 et 2018. Je trouve que cela porte un peu à confusion, parce qu'en fait dans la ZFE, par exemple, on a constaté que, pour les 2 roues motorisés, c'était 25% en 2018 et que d'après une enquête de 2022, c'est passé à 12%. Donc au lieu de 21%, ça doit être moins maintenant.

Après, effectivement, il y a un certain nombre de dérogations. Je ne vais pas toutes les faire, mais je trouve qu'il y en a beaucoup qui auraient dû être rappelées, notamment pour les personnes en situation de RSA, qui doivent exercer des formations d'activité, là elles ont des dérogations. Ceux qui sont malades en ALD, il y a aussi une dérogation, pour ceux qui travaillent en horaires décalés, il y a aussi une dérogation.

Je crois que vous l'avez cité, le pass 12 jours par an pour tout le monde, pour que ça n'empêche pas de partir en vacances le vendredi soir et revenir le lundi.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2024

Enfin, le meilleur pour la fin, une dérogation pour, si vous avez, en remplacement de votre véhicule actuel, un bon de commande pour un nouveau véhicule qui respecte la future réglementation, vous bénéficiez d'une dérogation jusqu'à ce que vous ayez votre nouveau véhicule et c'est 1 an renouvelable 1 an.

Donc, si vous voulez amortir au maximum votre véhicule Crit'air 3, rien ne vous empêche d'acheter le 31 décembre un véhicule qui vous sera livré 2 ou 3 mois plus tard et vous pourrez continuer de rouler, il n'y a pas de souci.

Là, je cite le Parisien, il n'y aura pas de contrôle automatique avant 2026.

Ensuite, dans votre rapport, vous parlez de la réglementation actuelle. Effectivement, vous avez raison, sauf que celle-ci va drastiquement évoluer. Et pour info, vous parlez du dioxyde d'azote NO₂, l'OMS préconise déjà aujourd'hui 10 µg par m³ max en moyenne annuelle. La directive européenne, dont dépend le déploiement de Crit'air, dit aujourd'hui 40 µg ; donc déjà aujourd'hui, on est très permissif. En 2030, ça va passer à 20 µg par m³. Même en 2030, on sera quand même à 2 fois le seuil de pollution au sens du NO₂ autorisé par l'OMS. Ce que je veux vous dire, c'est qu'avec un seuil réglementaire, oui aujourd'hui, il y a 5 000 Franciliens qui semblent concernés, en fait, c'est tout le monde qui est concerné, mais surtout en 2030, c'est plus de 10 millions de Franciliens qui seront au-dessus du seuil. Et on ne parle pas que d'irritation des yeux, on parle de maladies respiratoires, de risques cardio-vasculaires qui existent déjà aujourd'hui, évidemment, d'Alzheimer, parkinson, baisse de la fertilité et problème de poids à la naissance pour les nourrissons.

Donc réduire la pollution, moi, j'ai l'impression que ça améliorera quand même notre qualité de vie et que ça soulagera aussi notre système de santé. Et je vous cite AirParif : « Grâce à la mise en place de la ZFE Crit'air 3, en fait, 800 000 habitants seront au-delà du seuil de 20 µg de dioxyde d'azote par m³, mais, en fait, ce sont 700 000 de moins en l'absence de déploiement de la zone Crit'air 3. Donc, en fait, on divise par 2, vous voyez, on est bien au-delà des 5 000 personnes dont vous dites qu'elles sont les bénéficiaires, en fait, on voit que c'est tout le monde qui est bénéficiaire.

Saint-Cloud est une commune de transit, et, en fait, être une commune de transit, ça a une réalité. Ça veut dire quoi concrètement en termes de pollution ? Pour vous donner une idée sur le territoire POLD, les émissions de dioxyde d'azote de NO₂, dont vous êtes parti comme indicateur, mais il y en a d'autres, en fait les émissions de NO₂ sont, à 47%, liées au trafic routier. Pourtant, on a la Défense, on a plein de grands axes, eh bien, à Saint-Cloud, c'est 75% des émissions de dioxyde d'azote de NO₂, qui sont liées au trafic routier ; vous voyez 47 par rapport à 75. Là encore, le déploiement de la zone Crit'air 3 aura un impact important, et, j'ai l'impression, positif sur la qualité de l'air à Saint-Cloud. Donc, ça concerne nos enfants, ça concerne nos aînés, je pense aux habitants des bords de Seine, à ceux qui habitent le Centre village, au quartier Pasteur-Magenta.

Effectivement, un véhicule propre coûte cher, mais personne ne vous demande d'acheter un SUV électrique à 40 000 €. J'ai regardé les petites annonces avant de venir, vous avez des Crit'air 1, qui vous emmènent potentiellement jusqu'en 2030, s'il n'y a pas de retard, à 5 000 €. Là-dessus, vous avez des aides et vous pourrez revendre votre Crit'air 3 à des gens qui sont en province, qui, du coup, bénéficieront d'un marché de l'occasion qui sera alimenté par un marché de véhicules Crit'air 3 qu'on ne peut plus utiliser en semaine de 8h à 20h, et ils seront donc très contents d'avoir accès à ces véhicules-là à prix réduit.

Et, pour rester sur Saint-Cloud, je vous cite un exemple et je termine par cela, selon les documents de l'APUR, vous avez des cartes qui vous indiquent la vulnérabilité à Saint-Cloud, parce qu'on est capable de dire oui, en 2023, il y avait 1 700 véhicules, mais, en fait, on n'est pas capable de dire pour qui cette mesure est bloquante et ça, c'est un problème. Dans les documents de l'APUR, il y a deux cartes qui me semblent importantes, une carte qui indique, écoutez bien, que le salaire net mensuel moyen d'un actif à Saint-Cloud, se rendant en voiture au travail, est supérieur à 5 000 € ; ce n'est pas Monsieur tout le monde, tout de même.

Et il y a une autre carte qui indique que le nombre de ménages vulnérables, vulnérables au sens de la ZFE, situés à Saint-Cloud, on est entre 0 et 250, c'est la bulle la plus petite dans la légende.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2024

Évidemment, ces données disponibles, et c'est là où je voulais en venir, ne dispensent pas d'être à l'écoute des Clodoaldiens, au contraire, moi, j'invite la majorité municipale à faire une communication pour les personnes vulnérables à Saint-Cloud pour qu'elles se rapprochent de la mairie et qu'on essaie de les accompagner. On n'a pas beaucoup de moyens mais au moins qu'on essaie déjà de recenser les difficultés et voir si on peut les accompagner.

Et ces véhicules Crit'air 3 ne vont pas disparaître, ils seront après ailleurs dans une zone où c'est moins dense.

Moi, je suis d'accord pour qu'on reste à 30 000 habitants, parce qu'on voit que, quand on est trop nombreux sur un territoire concentré, c'est une difficulté, ça crée beaucoup de contraintes.

Voilà ce que j'avais à vous dire. Je trouve que notre commune a de nombreux atouts et ça donne un certain nombre de responsabilités particulières. Il me semble que cette mesure bénéficiera en premier lieu aux Clodoaldiens, beaucoup plus qu'aux autres habitants de l'Ile-de-France, pour un enjeu de santé publique majeur. Donc, du coup, je vote contre l'émission d'un avis défavorable et je suis favorable à la mise en place d'un pass Crit'air par jour.

Merci.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur MAYCHMAZ.

Alors, en synthèse, je pourrais dire que la longueur de votre réponse est inversement proportionnelle à l'indigence de vos arguments. Et franchement c'est exactement ce qu'on nous sert depuis 30 ans sur la bien-pensance « il faut sauver la planète », etc. Le seul point sur lequel vous avez raison, Monsieur MAYCHMAZ, mais comme on n'a pas, et ce n'est pas ce que je souhaite, on n'a pas décidé d'éliminer les humains, c'est qu'en 1968, on était à peu près 3,5 milliards sur la planète, nous sommes, depuis novembre 2023, 8 milliards et, vous avez raison, à 8 milliards, on ne consomme pas de la même façon les choses qu'à 3,5 milliards ; ça, c'est tout à fait vrai. Il n'y a pas de grande épidémie qui régule la population, nous sommes à peu près pacifiés, même s'il y a des conflits, on le voit en ce moment, qui existent encore sur la planète, mais, c'est sûr que les données démographiques qui, probablement d'ailleurs, vont s'inverser, parce que nous constatons par chez nous, il y a des pays à forte natalité, je pense à l'Inde et à d'autres, mais même la Chine, qui s'est régulée depuis longtemps avec l'enfant unique, est en train d'avoir un inversement démographique, mais le premier sujet de tout cela, il faut quand même être clair, je veux bien qu'on nous raconte tout ce qu'on veut, que ce sont les véhicules thermiques qui sont responsables de tout, il y a toujours des bonnes raisons, on nous a fait le même coup sur le nucléaire pendant 30 ans, pour s'apercevoir aujourd'hui qu'on nous avait raconté des carabistouilles, mais le premier problème, c'est un constat, je n'ai pas de commentaire à faire là-dessus, c'est l'augmentation réelle de la population qui existe sur le même espace, 3,2 milliards / 8 milliards. C'est un fait, c'est une donnée, et là où on peut tous être d'accord, à 8 milliards, il se passe sûrement des choses différentes qu'à 3,2 milliards, c'est quasiment 3 fois plus. Ça, c'est une donnée factuelle, que même JANCOVICI et d'autres reconnaissent et, d'ailleurs, ils ajoutent « on n'a pas décidé de tuer les gens ». JANCOVICI, allez l'écouter. Ce n'est pas Berdoati anti je ne sais pas quoi, comme vous pensez, c'est JANCOVICI. Ça, c'est une donnée factuelle. Après, tout le reste, d'abord, je n'en ai compris que la moitié. Vous êtes extraordinaire, vous attendez une contribution, vous dites 1 500 contributions, alors tout le monde dit oh là là, 1 500 contributions, c'est formidable ! Faites le ratio, il y a 7 200 000 millions habitants dans la Métropole, et vous pensez que ce sont ces 1 500 personnes qui vont mettre au diapason les 7 millions d'habitants, mais c'est une plaisanterie, ça s'appelle la dictature de la minorité, mais oui. Et donc, moi, je veux bien qu'elle soit éclairée et que, nous, nous sommes des bouseux qui ne comprenons rien, la masse est bouseuse mais il y a des gens puissants, intelligents qui pensent pour les autres. Je ne partage pas cet avis et cette façon de faire de la politique qui consiste à dire : on va faire une consultation dont personne n'est au courant, parce que seuls quelques activistes ont su, je ne savais même pas qu'elle avait lieu, et pourtant j'essaie de me renseigner ; il faut dire que sur la Métropole, je préserve ma santé mentale, voyez, mais bon. Mais franchement tout cela n'est pas sérieux. Et l'ensemble des données qui ne sont pas, d'ailleurs, toutes aussi véridiques, parce que vous contestez nos chiffres, vous en donnez d'autres, notamment sur les 75% d'exposition à Saint-Cloud, j'aimerais bien savoir d'où vous tenez le chiffre par rapport à POLD qui est à 41%. Vous savez, l'APUR, on connaît ses mécanismes. Et l'argument le plus extraordinaire, c'est quand même quand vous parlez du revenu des habitants, mais moi, je n'agis pas en fonction du revenu des habitants,



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2024

ce n'est pas la donnée. Je crois que Monsieur BOSCHE a assez bien résumé le sujet. Vous savez, quand on veut obtenir quelque chose, on met en place les modes d'évaluation qui nous permettent d'aller à notre objectif. La pertinence des modes d'évaluation personne ne les revisite, c'est exactement ce qu'a fait Monsieur BOSCHE, et il a raison.

Le mode d'évaluation Crit'Air est extrêmement contestable. Or, on s'appuie là-dessus pour prendre des mesures dont on ne sait pas si les impacts seront réels. Quant au lien de causalité scientifique, établi entre un comportement et un véhicule, il n'est pas avéré comme vous le dites. Vous savez, c'est la chose la plus difficile en sciences, regardez les plus grandes revues, Nature, Science, le JAMA, le journal of the American Medical Association qui sont des revues de référence en médecine, toutes vous disent que le lien de causalité en science est la chose la plus difficile à avérer, la plus difficile, y compris sur des pathologies, y compris sur la cause de pathologies, et y compris même sur les traitements médicamenteux ; c'est quelque chose d'extrêmement difficile. Moi, je vous le dis, je n'ai aucune compétence, mais il suffit de lire ces revues anglo-saxonnes, qui sont des revues vraiment de référence, le British Medical Journal of Medicine, etc., et je peux vous en citer d'autres, tous, c'est le sujet majeur, c'est comme la certification de l'information aujourd'hui. Aujourd'hui, on pullule d'informations, le scoop n'existe plus, ce qui est important, c'est la qualité de l'information, sa certification. Et Dieu sait qu'on voit, je n'ai pas de pourcentage de quantification, mais une très grande majorité des informations qui circulent ne sont pas avérées. Moi, je veux bien qu'on nous raconte..., mais pour le nucléaire, on nous a raconté la même chose. Et aujourd'hui, on s'aperçoit que c'est l'énergie la plus propre, eh oui, plus que le charbon. Regardez les Allemands, ils étaient anti-nucléaires, ils ont des usines à charbon, formidable comme résultat, vous qui êtes pour l'écologie et tout, la protection de la santé humaine, vous devriez vous révolter contre le charbon en Allemagne. Regardez les green, ce qu'ils ont fait en Allemagne pendant 30 ans, et qui ont barré le nucléaire, etc.

Quant aux véhicules propres, ça me fait marrer 2 minutes, j'ai dit cela à Monsieur BRUNSCHVICG, c'est vrai, le véhicule électrique, quand il roule, il est propre. Mais son bilan, le coût écologique de l'extraction des minerais pour fabriquer les batteries, notre incapacité aujourd'hui à recycler les batteries, eh bien le bilan est pire que le thermique. Le jour où on aura l'honnêteté de le reconnaître, mais si, c'est vrai, Monsieur BRUNSCHVICG. Allez voir dans les contrées où on extrait les minerais, le coût écologique de l'extraction des minerais, vous voulez nier cette réalité, parce que ça fait bien de rouler en électrique, c'est bien-pensant, ça donne bonne conscience, mais c'est une catastrophe. Et d'ailleurs tout le monde le reconnaît, sauf que personne ne veut le dire.

Vous avez raison, vous donnez un avis défavorable à notre délibération, mais c'est votre liberté, il n'y a pas de débat, mais, par contre, je réfute vraiment formellement une argumentation que je n'ai pas très bien comprise, parce qu'on est même allé jusqu'aux 30 000 habitants à Saint-Cloud, donc on partage cet objectif de ne pas dépasser 30 000, mais je ne vois pas très bien le rapport avec la ZFE.

Allez, Monsieur BRUNSCHVICG.

Xavier BRUNSCHVICG : Vous m'inquiétez, Monsieur le Maire, quand vous parlez du British Medical Journal of Medicine..., Évidemment qu'il y a des interrogations scientifiques. Causalité ne veut pas dire corrélation, corrélation ne veut pas dire causalité ; c'est la base, on est d'accord là-dessus. Ça ne doit pas empêcher l'avènement de vérités scientifiques qui sont clairement établies. Le réchauffement climatique, par exemple, est la cause anthropique du réchauffement climatique, elle est établie, ce n'est pas une histoire de dire « Oh le nucléaire, on croyait que ce n'était pas bien avant, maintenant on croit que c'est bien ». Enfin, il y a des vérités scientifiques. Une des vérités scientifiques, c'est que l'homme est à la source du réchauffement climatique. Si, c'est une vérité, mais lisez le GIEC, c'est quand même incroyable. Là, vous êtes en train de nier l'origine de l'homme dans le réchauffement climatique, c'est hallucinant des trucs pareils.

LE MAIRE : Monsieur BRUNSCHVICG, je vous pose juste une question, et pardon de vous interrompre, ce n'est pas mon habitude. Quand l'ère glaciaire a disparu, il y a plusieurs centaines de millions d'années, combien d'humains y avait-il sur la terre ? Zéro, Monsieur BRUNSCHVICG. Donc, vous m'expliquez que lorsque l'ère glaciaire a disparu, l'origine, c'est l'homme, mais il n'y avait pas d'humains sur la terre à l'époque. Là où vous avez faux, c'est qu'il ne faut pas laisser prospérer des thèses d'activistes. Et moi je vous le dis comme je le pense, tout le monde sait aujourd'hui, et d'ailleurs celui qui avait raison en premier, c'est Claude ALLÈGRE, qui



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2024

n'est pas de ma famille politique, qui est chercheur au CNRS, relisez Claude ALLÈGRE, il a fait la démonstration qu'il y a une évolution du climat, qui a commencé il y a fort longtemps, il y a des milliers d'années, cette évolution est probablement, Monsieur BRUNSCHVIG, accélérée par l'activité humaine. C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, quand on est passé de 3,2 à 8 milliards, ça a un impact, là-dessus, on est d'accord. Mais la thèse, qui consiste à dire que c'est l'humain qui est à l'origine des changements climatiques, est fautive. À l'échelle de l'humanité, du temps, c'est faux. Et donc faites-moi la démonstration que, quand l'ère glaciaire a disparu, c'est l'homme qui en est responsable. Mes propos peuvent être publics, quand l'ère glaciaire a disparu, Monsieur BRUNSCHVIG, combien d'humains y avait-il sur la terre ? Zéro. Donc, relisez Claude ALLÈGRE, dont on ne peut pas contester la qualité scientifique, il vous expliquera cela très bien. Contrairement à ce que vous me faites dire, parce que ça, ce sont les méthodes totalitaires d'intellectuels, on fait dire à des gens quelque chose qu'ils ne disent pas. Donc vous allez sortir d'ici et allez faire un post disant : « Quand le Maire nie », ce qui n'est pas du tout ce que j'ai dit. Non, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Et nous sommes dans un hémisphère public, donc tout le monde peut retranscrire mes propos. Je dis : au moment où l'ère glaciaire disparaît, combien y avait-il d'êtres humains sur la terre ? Eh bien oui, mais vous niez l'évidence scientifique. Voilà. Donc, je ne peux pas vous laisser dire que c'est l'homme... Il y a une évolution du climat, nous l'accélérons, notre densité, nos comportements, etc. l'accélèrent, mais la thèse qui consiste à dire « c'est l'être humain qui est responsable de l'évolution du climat » est fautive. Voilà, c'est tout. La meilleure démonstration est l'évolution de l'ère glaciaire ; là-dessus, il n'y a pas de débat possible.

Xavier BRUNSCHVIG : Vous n'aurez qu'à relire le PV si vous voulez avoir un avenir politique, mais je vous le dis en toute amitié, dire des trucs pareils, alors que ça fait 25 ans que tous les rapports parlent justement de cette accélération.

Évidemment que le climat a évolué, évidemment que l'ère glaciaire, ce n'est pas pareil, mais on est tous d'accord là-dessus, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Le sujet, c'est l'accélération extraordinaire de ce réchauffement climatique

LE MAIRE : Mais vous avez déjà changé d'avis

Xavier BRUNSCHVIG : Mais non ! Je n'ai pas changé d'avis

LE MAIRE : Mais si, puisque vous avez dit « c'est l'humain qui est responsable »

Xavier BRUNSCHVIG : L'idée est qu'en l'espace de 150 ans, alors qu'avant on a mis 150 millions d'années avant de gagner 1 degré, vous ne vous rendez pas compte de l'échelle. Bon, ce n'est pas grave, j'arrête ça. Mais enfin, Éric, franchement, vous vous criez en disant des trucs pareils.

LE MAIRE : Mais non, mais ça, ce sont des méthodes fascistes.

Xavier BRUNSCHVIG : D'accord, je suis un fasciste ...

LE MAIRE : Mais oui, parce que vous n'acceptez pas qu'il y ait une contradiction... mais non, Monsieur BRUNSCHVIG. Et 2, quand on vous apporte une preuve, vous la réfutez.

Moi, je suis désolé, nous pouvons débattre, vous n'êtes pas d'accord, ce n'est pas très grave, on n'est pas d'accord. Mais de là, à dire, et ça cette attitude moralisatrice d'un certain nombre de bien-pensants dans ce pays qui nous a emmenés là où on en est, c'est comme la négation de la dette et comme tout le reste, eh bien, je suis désolé, ce sont des gens qui n'acceptent pas la contradiction et quand ils ont une contradiction avérée,



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2024

ils font un terrorisme intellectuel qui consiste à dire « vous êtes cramé, parce que vous pensez comme cela » ; parce que c'est le fondement de votre pensée, Monsieur BRUNSCHVIG. Et vous voyez, vous avez déjà évolué du « c'est l'humain qui est responsable du dérèglement » à « nous accélérons ». Nous accélérons, je suis d'accord avec vous, Monsieur BRUNSCHVIG. Nous sommes responsables du changement, je ne suis pas d'accord avec vous, la preuve, l'ère glaciaire.

Xavier BRUNSCHVIG : Quand Thierry CASASNOVAS dit que pour soigner le cancer, il faut boire du jus de carotte, si moi, je lui dis « tu es un gros connard, tu as tort et tu vas provoquer des morts », je suis un terroriste, parce qu'en fait je dois respecter les points de vue des autres. Il y a des vérités scientifiques et les vérités scientifiques, non, on ne les discute pas. Et même si Thierry CASASNOVAS explique sur YouTube et explique à ses 4 millions d'abonnés qu'il faut boire du jus de carotte pour soigner le cancer, eh bien, je considère que ce mec est dangereux. Si cela fait de moi un fasciste, j'assume.

Après Santé publique France : 40 000 décès annuels liés aux particules fines. Alors, on peut dire que ce sont des terroristes intellectuels, que leurs chiffres sont faux, etc. Moi, je fais plutôt confiance à Santé publique France.

À rajouter aux particules fines, le dioxyde d'azote, dont Rafaël a parlé, l'ozone, les particules ultra fines, le dioxyde de soufre, le benzène, etc. Alors, la France a été condamnée à plusieurs reprises, par la Cour de justice de l'Union européenne et par le Conseil d'État pour inaction dans la lutte contre la pollution atmosphérique.

Or, la circulation automobile est à l'origine de la moitié des émissions de CO₂, qui, dans le secteur des transports, est à 26% de dioxyde d'azote.

Alors on fait quoi ? C'est cela la question. Il y a certaines villes, comme Paris et comme d'autres, qui ont décidé d'agir et de mettre en place des politiques volontaristes. Le résultat : en 10 ans, de 2013 à 2023, moins 40% de concentration de particules fines et de dioxyde d'azote. Et ça concrètement ce sont des vies qui sont sauvées.

En 2019, il y a une loi d'orientation sur les mobilités qui ont instauré le dispositif ZFE. Qui était au pouvoir en 2019 ? C'était MACRON. Après on peut voter contre. N'empêche que les ZFE ont mises en place par vous, qui allez voter pour cette délibération. Mais comme d'habitude, il y a de la résistance, il y a des difficultés, oui, c'est compliqué et je le reconnais. Il y a des incohérences, des désappointés, et des choses qui pourraient être améliorées. D'où l'importance d'accompagner cette transition pour les personnes qui n'ont pas forcément les moyens effectivement de changer de véhicule. Et vous, une fois de plus, vous faites partie de ces résistants, comme pour le vélo, c'est comme pour l'accessibilité PMR des ERP, etc., on veut toujours gagner du temps. Et le plus cocasse, c'est que vous vous prévaliez de préoccupations qui relèvent de la justice sociale en disant « Aah les ZFE ce n'est pas bien pour la justice sociale, etc. ». C'est quand même assez rigolo, parce qu'à long terme de conseil municipal, à chaque fois, vous nous dites que le problème de la France, ce sont les dépenses sociales. Donc on voit bien à quel point le social vous tient à cœur. Là, nous faire le coup du social pour la ZFE, enfin, c'est un peu hypocrite. Et donc, moi, je vous le dis, vous êtes d'un autre siècle, Éric. Et ce n'est pas pour rien que votre surnom dans la petite communauté, c'est « Berdo le dino ». C'est exactement cela, vous êtes le « Berdo le dino ».

Alors, avec des élus comme vous, jamais on aurait mis en œuvre de grandes lois pour l'environnement, les grandes lois sur l'eau, les grandes lois sur l'agriculture, les grandes lois sur le logement social, ah, c'est sûr, avec des gens comme vous, la loi SRU n'aurait jamais existé. Pareil, pour le mariage pour tous, je vous rappelle que vous étiez contre le mariage pour tous. Donc, toutes ces grandes lois, toutes les lois de progrès, que ce soit du point de vue sociétal, du point de vue environnemental, du point de vue de la mixité sociale, vous êtes systématiquement contre. Ma foi, il faut évoluer un petit peu. Donc toutes les lois de progrès, voilà, toujours un train de retard. Et voir En Marche, le chantre du progressisme, voter contre l'extension des ZFE, c'est assez rigolo.

Donc, nous, on va évidemment voter pour l'extension aux Crit'air 3 dans la ZFE, mais on est aussi pour des mesures d'accompagnement. Mais on ne se laissera pas enfermer dans cette opposition stérile entre environnement et justice sociale. Rappelons que ce sont les plus modestes qui souffrent le plus de la pollution et ça, c'est cartographié. Mais oui, il faut de l'accompagnement, et il faut des politiques publiques volontaristes, ça s'appelle le courage politique et le sens de l'intérêt général.

Merci.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2024

LE MAIRE : Mais Je vais vous dire, Monsieur BRUNSCHVICG, j'ai plutôt de l'estime pour vous, mais là vous êtes médiocre. Vous êtes médiocre, parce que vous faites exactement, et ça, ça ne m'impressionne pas du tout, ce que tous ceux qui n'ont pas d'argument et qui ne sont pas au service de l'intérêt général font, c'est-à-dire qu'ils essaient de discréditer par rapport à des positions sur des comportements sociétaux, et donc des comportements moraux, le contraire de ce qu'on devrait faire en politique. Voyez-vous, votre truc de morale, je m'en fous, voyez, je ne fonctionne pas comme ça. Et la médiocrité de vos arguments, la bassesse de vos arguments est à l'image de votre intolérance et de votre idéologie. Voilà, c'est ça la vérité. Et moi, je souhaite le dénoncer ici. Parce que vous ne me faites pas peur, il n'y a pas de terrorisme intellectuel qui marche.

Et je suis désolé, mais moi, je respecte vos positions et bien que les intellectuels qui sont supérieurs, on a bien compris, nous, on est des bouseux, on est un peu conservateur, on est pour un certain nombre de respects de principes et de règles qui ont fait l'humanité d'ailleurs, mais vous, vous pensez plus fort. Je vous renvoie, d'ailleurs, parce qu'il est plus brillant que moi, à l'exposé de Luchini sur le sujet ; il est plus intelligent que moi, plus cultivé que moi, et vous verrez, ça met à mal votre argumentation. Mais, voyez, ce qui est intolérable, c'est pour cela que je vous traite de dictateur et d'autoritaire, c'est qu'à partir du moment où on a l'outrecuidance d'émettre une pensée différente, on est caricaturé.

Et moi, je ne pensais que, vous, vous faisiez partie de ces gens-là, je vous pense honnête intellectuellement, et vous reconnaissez les choses qui sont bonnes, les choses qui sont mauvaises, en temps normal, mais là, on a l'exposé de la diatribe ahurissante de ceux qui, de temps en temps, veulent imposer leur point de vue, alors qu'ils sont minoritaires. Eh bien cela, ça ne m'impressionne pas. Ça ne m'impressionne pas, et ça me stimule même. Et donc, moi, je respecte vos convictions, je vous demande de respecter les miennes, elles ne sont pas inférieures aux vôtres, elles sont différentes. Il n'y a pas de jugement de valeur sur les convictions, Monsieur BRUNSCHVICG, chacun a les siennes. Et ça marcherait mieux si chacun respectait celles des autres. Et donc dans tout ce que vous dites et on le voit bien, la difficulté d'une argumentation intellectuellement aboutie, puisque vous êtes obligé d'aller chercher le mariage pour tous pour parler de la ZFE, on voit bien la faiblesse de vos arguments ; mais c'est toujours comme ça.

Vous décriviez, l'autre jour, quelque chose que je partage avec vous, votre aventure à Sciences Po, avec des gens qui, tout d'un coup, vous avaient catalogué, parce que vous aviez bu une marque qui visiblement est installée en usine en Cisjordanie, et qui faisait de vous un complice de l'État d'Israël. Eh bien, vous venez de faire exactement la même chose avec des raccourcis. Et moi, c'est ça que je dénonce. Je respecte ce que vous dites, mais, s'il vous plaît, ayez une argumentation structurée, basée sur des choses réelles et pas des raccourcis.

Vous parlez des dépenses sociales, mais, Monsieur BRUNSCHVICG, vous voulez que je détaille ? Je suis plus social que vous. Demandez aux agents de la Ville comment leur statut social a progressé en 19 ans que je suis Maire. Ça, c'est factuel, ce ne sont pas des effets de manche. Oui, il y a des dépenses sociales qui sont insupportables, qui génèrent ce qu'on voit, la difficulté, la détresse, l'envie, le mirage, de venir ici dans un pays à l'eldorado qui n'est pas ; oui, celles-là, il faut les supprimer, bien sûr. Ça n'a rien à voir avec le fait qu'on mène de vraies politiques sociales pour des gens qui en ont besoin. Donc, ne faites pas de raccourci. Ce qui m'étonne, c'est que vous ne le faites pas d'habitude.

Donc, on n'est pas d'accord, Monsieur BRUNSCHVICG, ce n'est pas grave, vous avez votre position, mais utilisez des arguments qui soient respectueux. Et moi, je suis désolé, je ne me cache pas. Vous parlez du mariage pour tous, j'ai écrit à tous les Clodoaldiens, à l'époque. Je ne l'ai pas caché. Pourquoi, cela ferait-il de moi un sous-élu ? Oui, mais si, enfin, on a bien compris l'argumentaire. Mais si, en gros, vous, vous êtes le brillant progressiste, et moi, je suis le ringard qui n'a rien compris. Ce n'est pas ce qu'on appelle le respect des autres. Vous auriez pu dire « on a un avis différent ». Ah ben si, aah non, vous n'avez pas dit ça. ...

Plusieurs interventions de Monsieur BRUNSCHVICG inaudibles

.....par rapport à quoi et par rapport à qui, à vous ? Mais vous n'êtes pas majoritaire, Monsieur BRUNSCHVICG, vous avez fait 11%. Ça veut dire qu'à priori la majorité de la Ville, en tout cas, puisqu'on est dans un Conseil municipal, ne partage pas votre avis.

..... Mais non, les choses évoluent

..... La peine de mort, moi, j'étais pour son abolition. Vous voyez, ce n'est pas un bon exemple mais le coup du jus d'orange, vous apportez exactement de l'eau à mon moulin. Aujourd'hui, Monsieur BRUNSCHVICG, il y a, dans toutes les revues scientifiques, des données scientifiques qui viennent démontrer l'utilité de ce qui est fait sur le cancer. Bien sûr que le coup du gars avec son jus de carotte, c'est ridicule. Je ne connaissais même pas l'histoire, vous voyez. Ça, vous avez tout à fait raison, le type raconte n'importe quoi. Mais parce qu'il y a des données scientifiques qui sont établies. Allez à l'Institut Curie passer une



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2024

journee, vous allez voir, le cancer on sait très bien d'où ça vient, comment c'est pisté, les gènes, on en est même maintenant à travailler très en amont, sur la thérapie génique, ce sont des données très scientifiques, et bien évidemment que le jus de carotte, personne ne peut cautionner cela. Mais vous voyez bien comment vous essayez de réutiliser un argumentaire. Vous n'avez toujours pas répondu à ma question : comment se fait-il que l'ère glaciaire a disparu, alors qu'il n'y avait pas d'humains ?

Probablement, c'était l'homme, on ne l'avait pas vu, il était enfouiVous, vous saviez qu'il y avait des humains, mais.....

Xavier BRUNSCHVIG : Lisez la BD de JANCOVICI. C'est une BD, ce n'est pas compliqué à lire.

Le MAIRE : Mais, franchement, je n'ai pas besoin de lire la BD de JANCOVICI, parce que moi, je ne suis pas endoctriné. Mais il n'y a que vous qui êtes cultivé, c'est formidable.

En fait, Monsieur BRUNSCHVIG, il faut que vous pensiez, de temps en temps, qu'une pensée peut être différente et valable.

Xavier BRUNSCHVIG : Je lis des rapports de l'Institut Montaigne, qui est un think tank libéral. J'ai publié hier sur LinkedIn un truc sur le Doliprane pour dire qu'on n'en avait rien à foutre du doliprane, etc. Je veux dire, moi, me confronter à l'altérité, lire, aller penser contre moi-même, je passe mon temps en réunions politiques avec mes petits camarades, à dire « il faut qu'on pense des trucs qui nous font mal, il faut qu'on aille contre nous-mêmes ». Donc, ne me faites pas le coup de vouloir me faire penser autre chose.

Le MAIRE : Mais Claude ALLÈGRE, vous devriez comprendre, puisque vous êtes un esprit brillant. Relisez Claude ALLÈGRE sur le climat, vous verrez, ce n'est pas tout à fait ce que vous dites, c'est même très loin de ce que vous dites.

Xavier BRUNSCHVIG : Mais, Claude ALLÈGRE, tous les scientifiques lui ont démonté la tête, parce qu'il disait des conneries, je n'y peux rien, moi, je ne suis pas scientifique. Claude ALLÈGRE s'est fait massacrer par l'ensemble de la communauté scientifique en France et dans le monde. Je n'y peux rien.

Le MAIRE : Non, non, non, par le GIEC, ce n'est pas pareil.

Intervention inaudible

Eh bien voilà, c'est pourtant un esprit assez brillant, mais voilà,

Xavier BRUNSCHVIG : C'est un géologue, ce n'est pas un climatologue. C'est un géologue et il est très bon, mais ce n'est pas un climatologue, Éric, faites gaffe...

Le MAIRE : D'abord on est en Conseil municipal, je ne suis pas votre copain, donc vous dites Monsieur le Maire, ce sera parfait.

Deuxièmement, vous voyez, quand vous avez un argument qui vous irrite, vous discréditez la personne, c'est une méthode fasciste. Claude ALLÈGRE, maintenant, est devenu un nullard. On vient de comprendre qu'il n'était pas apte à parler d'un truc, parce qu'il était autre chose. C'est incroyable cette méthode de terrorisme intellectuel et ça, ce n'est pas acceptable.

Vous avez une pensée différente, c'est acceptable, vous la défendez, mais vous ne pouvez pas dire Claude ALLÈGRE, c'est un nullard, il n'a pas la voix au chapitre pour le climat, parce qu'il est géologue. Enfin, c'est ahurissant, il a publié dans des revues référencées.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2024

Donc, on n'est pas d'accord, Monsieur BRUNSCHVICG, mais je le redis avec conviction, je respecte votre position et j'aimerais que vous n'ayez pas une attitude de supériorité, et que vous respectiez la mienne. Voilà, je ne demande pas plus. On est différent, on ne pense pas la même chose, ce n'est pas grave.

Et donc j'invite mes collègues à voter sur cette délibération.

Donc, il faut bien qu'on soit clair. Nous, nous proposons de donner un avis défavorable.

Donc qui est contre qu'on donne un avis défavorable ?

Monsieur MAYCHMAZ, Monsieur BRUNSCHVICG et Monsieur MONTET ; donc 3.

Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Donc, 32 votes pour.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5219-1, L. 2213-2, L. 2213-4-1, L. 2213-4-2, R. 2213-1-0-1, D. 2213-1-0-2, D. 2213-1-0-3, L. 5211-9-2 et L. 2512-13,

VU le Code de la route et notamment les articles L. 318-1, R. 311-1, R. 318-2, R. 411-8, R. 411-19-1, R. 411-25 et R. 433-1,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 59,

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités qui rend obligatoire les zones à faibles émissions mobilité pour les territoires en dépassements réguliers des normes de la qualité de l'air,

VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, introduisant notamment le transfert de pouvoir de création d'une ZFE-m aux Présidents des EPCI,

VU le décret n°2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du Code de l'environnement,

VU le décret n°2020-1138 du 16 septembre 2020 relatif au non-respect de manière régulière des normes de la qualité de l'air donnant lieu à une obligation d'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité,

VU l'arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du Code de la route,

VU les décisions du Conseil d'État respectivement du 10 juillet 2020, du 4 août 2021 et du 17 octobre 2022 qui, pour la première, enjoint l'État français à prendre des mesures pour réduire la pollution de l'air dans huit zones en France, dont la Métropole du Grand Paris (MGP), sous astreinte,

VU l'étude d'Airparif remise en mai 2024 justifiant la création d'une zone à faibles émissions mobilités établie conformément aux dispositions de l'article L. 2213-4-1 et R. 2213-1-0-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'étude sur l'analyse des véhicules et des publics impactés par l'étape Crit'Air 3 de la ZFE-m réalisée par l'Atelier Parisien d'Urbanisme remis en juin 2024 établie conformément aux dispositions de l'article L. 2213-4-1 et R. 2213-1-0-1 du Code général des collectivités Territoriales,

VU l'arrêté municipal n° 2021-65 de la ville de Saint-Cloud du 1^{er} juin 2021 relative à l'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité à Saint-Cloud,

CONSIDÉRANT que l'article L.2213-4-1 VI du Code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation pour la Métropole du Grand Paris d'adopter des mesures de restriction de la circulation des véhicules interdisant la circulation des véhicules suivantes : « 3° *Au plus tard le 1er janvier 2025, les véhicules diesel et assimilés dont la date de première immatriculation est antérieure au 31 décembre 2010, ainsi que les véhicules essence et assimilés dont la date de première immatriculation est antérieure au 31 décembre 2005* », c'est-à-dire les véhicules classés Crit'Air 3 et plus,

CONSIDÉRANT le courrier de la MGP en date du 26 août 2024 soumettant à la consultation des 77 communes concernées par la mesure, le dossier de consultation ZFE-m contenant notamment le projet d'arrêté ZFE-m et l'étude présentant l'objet des mesures de restriction justifiant leur nécessité et exposant les bénéfices environnementaux et sanitaires attendus de leur mise en œuvre, notamment en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique, ainsi que les enjeux socio-économiques liés au projet,

CONSIDÉRANT qu'il appartient ainsi au Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud d'émettre un avis sur ce dossier,

CONSIDÉRANT la position constante de la Ville d'opposition à la ZFE,

CONSIDÉRANT en effet que ces mesures restrictives conduisent à un creusement des inégalités sociales qui opposera encore un peu plus ceux qui ont les moyens de suivre la technologie et ceux qui ne les ont pas, tout cela dans un contexte économique national tendu,

CONSIDÉRANT le coût prohibitif des véhicules propres, malgré les aides de l'État ou de la MGP,

CONSIDÉRANT comme insuffisante l'accessibilité en transports en commun de la métropole depuis la périphérie périurbaine, favorisant l'utilisation massive de véhicules par les usagers au titre notamment des trajets professionnels,

ENTENDU l'exposé de Brigitte PINAULDT, Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'émettre un avis défavorable à la mise en place de la zone à faibles émissions mobilité avec une extension des restrictions aux véhicules Crit'air 3 au 1^{er} janvier 2025.



Procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2024

Le Conseil est terminé. Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le MAIRE clôt la séance à : 9h20.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication électronique sur le site de la ville dans la semaine suivant son approbation.

Le Secrétaire de séance,

Sacha GAILLARD

Le MAIRE

Éric BERDOATI

